

DÉCLARATION LIMINAIRE DE FORCE OUVRIÈRE AU CCAS DU 4 juin 2026

Cher(e)s camarades,
Mesdames, Messieurs,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,

À l'approche des élections professionnelles de fin d'année et de la mise en place des nouvelles instances d'action sociale prévue début 2027, Force Ouvrière souhaite rappeler l'importance d'une représentation de proximité forte et efficace au sein de notre ministère.

Pour notre organisation syndicale, la présence d'une présidence de CLAS dans chaque service du MTE constitue un enjeu essentiel afin de garantir une action sociale adaptée aux réalités locales et aux attentes concrètes des agents. Cette proximité permet d'identifier les besoins au plus près du terrain et d'apporter des réponses rapides et adaptées.

Dans cette perspective, il apparaît indispensable que les agents susceptibles de s'engager dans ces fonctions disposent d'informations précises et transparentes sur les conditions d'exercice de la présidence d'un CLAS.

À ce titre, FO souhaite attirer l'attention sur les modalités d'application de la note de 2016 prévoyant que l'exercice de cette mission ne doit entraîner aucune perte financière pour l'agent concerné.

Cette question se pose avec une acuité particulière pour les agents d'exploitation, dont la rémunération peut varier fortement selon les périodes, notamment en raison des astreintes et autres sujétions liées à leurs fonctions.

Il nous paraît donc nécessaire de clarifier les modalités de calcul retenues afin que chaque futur président de CLAS puisse connaître avec exactitude les conséquences éventuelles sur sa rémunération avant de prendre ses fonctions.

Force Ouvrière estime qu'une méthode reposant sur une moyenne des rémunérations perçues sur les trois dernières années pourrait constituer une base de réflexion pertinente permettant de sécuriser le maintien du niveau de rémunération et d'éviter toute perte de pouvoir d'achat.

Nous demandons également que les éléments de réponse apportés puissent être intégrés à la FAQ de l'espace RESANA dédié, afin de garantir une information homogène, lisible et accessible à l'ensemble des futurs présidents de CLAS.

Concernant la manifestation « arbre de Noël »

Force Ouvrière revendique depuis plusieurs années une revalorisation de la prestation ministérielle dédiée aux arbres de Noël, maintenue à 40 € par enfant ayant droit malgré l'augmentation continue des coûts liée à l'inflation.

Aujourd'hui, de nombreux CLAS nous alertent sur leurs difficultés croissantes à construire un

budget équilibré permettant de financer simultanément la location de salles, les spectacles, les cadeaux et les goûters dans des conditions satisfaisantes.

Cette situation fragilise une action sociale particulièrement attendue par les agents et leurs familles. FO considère qu'il devient désormais indispensable de revaloriser cette prestation afin de préserver la qualité des manifestations proposées aux enfants.

FO demande donc une réévaluation du ratio de 40 € par enfant ayant droit dès 2027 afin de tenir compte de l'évolution des coûts.

Nous demandons également qu'un effort complémentaire puisse être réalisé dès à présent par les administrations locales lorsque cela est possible, via un abondement des crédits dédiés, afin de permettre aux CLAS d'offrir des manifestations de qualité pour les enfants des agents

Concernant la restauration

Force Ouvrière suivra avec une grande attention les suites données par le ministère de l'Intérieur à la mission d'évaluation relative à la restauration administrative.

La réunion programmée le 11 juin prochain avec les organisations syndicales devra permettre de présenter les orientations envisagées concernant l'organisation et la gestion de la restauration collective.

Cette question revêt une importance particulière pour les agents de notre ministère intégrés dans le périmètre de l'ATE et dont le financement relève aujourd'hui du ministère de l'Intérieur.

Dans ce contexte, FO sera extrêmement attentive à ce que les évolutions envisagées ne conduisent ni à une dégradation de l'offre existante, ni à une hausse du coût supporté par les agents.

Sur les unités d'accueil de l'action sociale

Force Ouvrière réaffirme son soutien aux unités d'accueil administrées par la FNASCE et les ASCE, qui participent pleinement à la vocation sociale et solidaire de notre ministère.

Ces structures permettent à de nombreux collègues et à leurs familles d'accéder à des séjours à tarifs accessibles, dans un contexte où partir en vacances devient de plus en plus difficile pour beaucoup d'agents.

Au-delà de cet aspect, ces dispositifs jouent également un rôle fondamental de solidarité grâce aux mécanismes d'entraide développés par les associations, permettant d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières ou sociales.

Dans une période marquée par les tensions persistantes sur le pouvoir d'achat, FO considère indispensable de préserver ces outils de cohésion sociale et d'entraide.

C'est pourquoi nous demandons à la DRH de veiller au maintien des conventions existantes et de soutenir la pérennité des unités d'accueil ainsi que le travail réalisé depuis de nombreuses années par les associations au bénéfice des agents.

Force Ouvrière continuera à défendre une politique d'action sociale ambitieuse, équitable et accessible à tous, pleinement intégrée aux priorités ministérielles et répondant concrètement aux besoins des personnels.

Nous vous remercions de votre attention.